



Syndicat Mixte Ardèche Claire

Bulletin inf'eau - juillet 2010

Edito

En ce début d'été et comme chaque année le Syndicat Ardèche Claire est prêt aux côtés des collectivités pour assurer au mieux la gestion de nos rivières pendant cette période clef.

En effet, les loisirs aquatiques exigent une bonne qualité et un débit suffisant, alors que les besoins pour l'eau potable et l'irrigation augmentent, que les rejets d'eaux usées augmentent et que les pluies se font rares. Cette période est aussi la plus sensible pour les milieux naturels.

Le travail de l'ensemble des acteurs depuis plus de deux décennies permet de présenter aujourd'hui les bons résultats que vous trouverez en pages 2 et 3.

Il nous faut bien sûr maintenir et développer nos efforts, autant pour reconquérir plus loin le bon état des eaux et des rivières que pour faire face aux défis de demain et pérenniser ces résultats encourageants.

Je vous invite donc à relayer les attitudes responsables indispensables, au premier rang desquelles la consommation parcimonieuse de l'eau, et je vous souhaite à toutes et à tous un bon été 2010.

Pascal Bonnetain
Président du Syndicat Mixte Ardèche Claire



Rivière Ardèche et canoë-kayak - Gorges de l'Ardèche

©Ardèche Claire

Au sommaire



©Ardèche Claire

p 2 à 4 :
Suivi de l'état de la rivière juin 2010 :
qualité et quantité d'eau
Zoom sur le soutien d'étiage



©Ardèche Claire

p 5 :
Territoire du bassin versant :
organisation et structuration
Arrivée du nouveau directeur

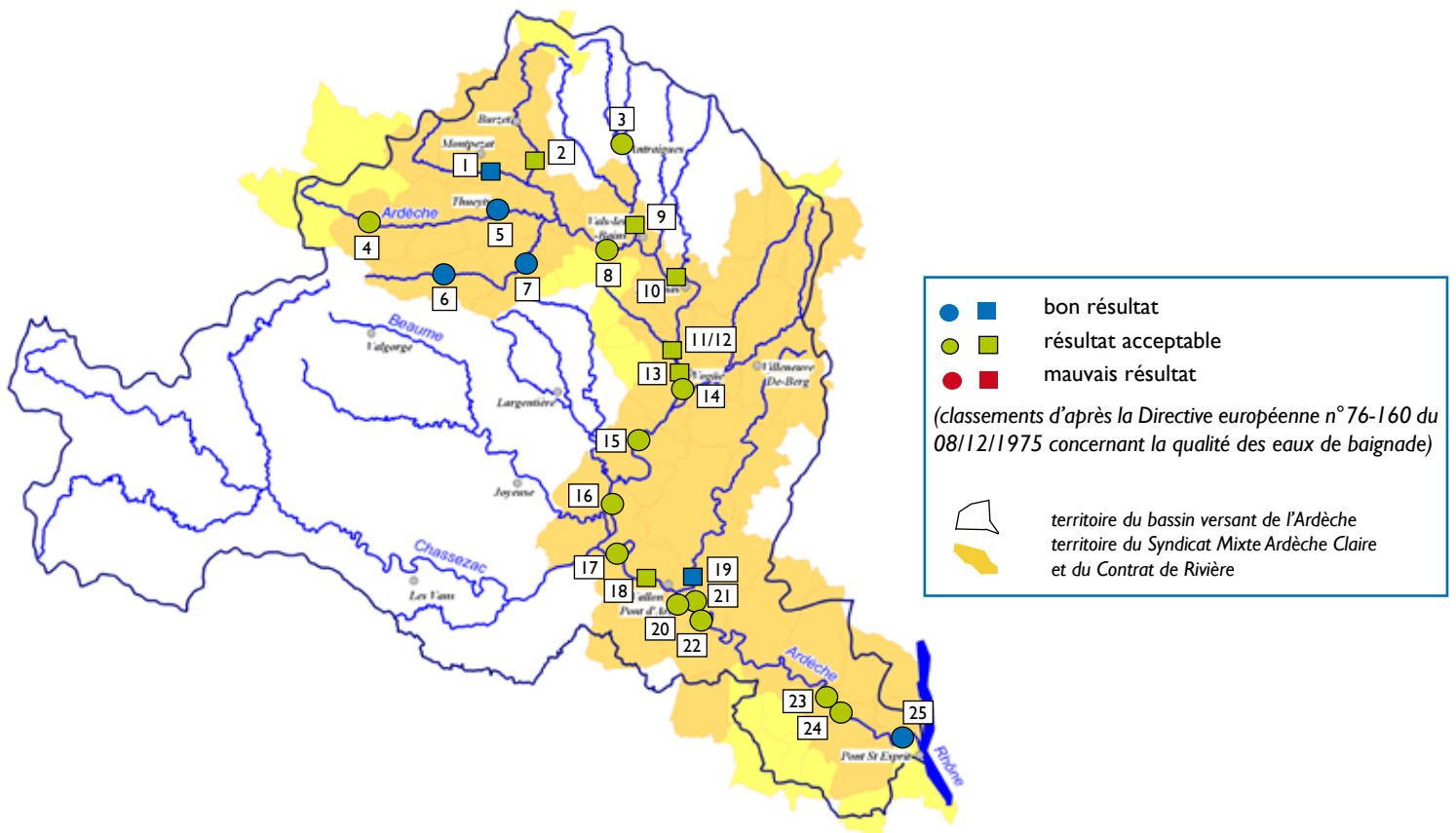


©Ardèche Claire

p 6 :
SAGE, Contrat de rivière
et Natura 2000 :
actualités en images



Qualité bactériologique des eaux : des résultats bons à très bons



● Analyses sur les sites de baignade - réalisées par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) :

(prélèvements effectués les 16 et 21 juin 2010)

- | | | |
|--|---|--|
| 3 - Ru du Mas - Plage du Pal - Antraigues | 14 - Ardèche - Plage du vieux pont - Vogüé | 21 - Ardèche - Les tunnels - Vallon Pont d'Arc |
| 4 - Ardèche - Le Rancel - Mayres | 15 - Ardèche - Plage du pont (la Reine) - Balazuc | 22 - Ardèche - Plage du Pont d'Arc - Vallon Pont d'Arc |
| 5 - Ardèche - Pont du Diable - Thueyts | 16 - Ardèche - Plage allée du stade - Ruoms | 23 - Ardèche - Plage de Sauze - St Martin d'Ardèche |
| 6 - Lignon - Plage communale - La Souche | 17 - Ardèche - Plage site I - Sampzon | 24 - Ardèche - Plage du Grain de Sel - St Martin d'Ardèche |
| 7 - Lignon - Aval step Jaujac - La Souche | 20 - Ardèche - Plage UASPTT des Blachas - Salavas | 25 - Ardèche - Plage du Pont cassé - St Just d'Ardèche |
| 8 - Ardèche - Plage de Lalevade (le Goulet) - Lalevade | | |

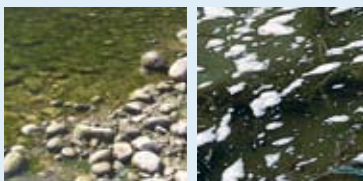
■ Analyses complémentaires - réalisées par le Syndicat Ardèche Claire :

(prélèvements effectués les 29 et 30 juin 2010)

- | | |
|--|---|
| 1 - Fontaulière - pont à l'aval de Montpezat | 12 - Ruisseau du Bourdary - St Sernin |
| 2 - Bourges - aval de la Gardelle - St Pierre de Colombier | 13 - Ardèche - amont plage Les Granges - Vogüé |
| 9 - Volane - amont confluence avec l'Ardèche - Vals les Bains | 18 - Ardèche - Plage aval du pont - Salavas |
| 10 - Ardèche - Plage du Poisson - Ucel | 19 - Ibie - amont confluence avec l'Ardèche - Vallon Pont d'Arc |
| 11 - Auzon rive droite - amont confluence avec le Bourdary - St Sernin | |

noms en bleu : Futurs sites de baignade du Schéma de cohérence des activités de loisirs

MOUSSES BLANCHES ET ALGUES VERTES : des phénomènes naturels sans danger pour la santé humaine



Les mousses blanches, ou écumes, observées surtout le matin, piégées dans les rochers, ne sont pas un signe de pollution. Elles sont formées par la dégradation naturelle de la matière organique.

La prolifération d'algues est une des manifestations de l'eutrophisation des rivières.

Ces phénomènes, parfois disgracieux, sont naturels et sans danger pour la santé.

En été, ils sont accentués par l'effet conjugué de l'augmentation des rejets en matières organiques dans la rivière (Azote et Phosphore), des faibles débits d'eau et de la hausse des températures.

Deux prochains bulletins d'information - été 2010 :

- dernière semaine de juillet
- troisième semaine d'août

Une question sur l'eau : qui contacter ?

Gestion de la rivière - entretien de la végétation
Syndicat Mixte Ardèche Claire - Service rivière
tel : 04 75 37 82 20
email : contrat.riviere@ardecheclaire.fr

Réglementation liée à la rivière - Police de l'eau - Pollutions
Direction Départementale des Territoires Ardèche (DDT)
- Pôle eau - service environnement
- Pôle prévention des risques - service urbanisme et territoires
tel : 04 75 65 50 00

Police de la pêche - Pollutions
ONEMA (ex CSP) - service départemental Ardèche
tel : 04 75 29 06 93
email : sd07@onema.fr

Qualité sanitaire de l'eau
Agence Régionale de la Santé - délégation Ardèche (ex DDASS)
Pôle prévention et gestion des risques
tel : 04 75 20 28 60
infos en temps réel : <http://baignades.sante.gouv.fr>

Vigilance crues
Service de Prévision des Crues Grand Delta (DDTM du Gard)
tel : 04 66 62 62 00
infos en temps réel : www.vigicrues.gouv.fr

INFORMATION SECURITE navigation sur la rivière Ardèche



Dispositif expérimental de débarquement - rive droite - amont barrage de Vallon Pont d'Arc Salavas

Le franchissement par les embarcations des deux barrages :
- barrage de Gos (*seuil de la tour du moulin de Salavas*)
- barrage de Vallon Pont d'Arc-Salavas (*seuil sous le pont de Salavas*)
se fait par un **débarquement en rive droite**.

Au niveau du barrage de Vallon Pont d'Arc-Salavas, un dispositif expérimental est en place pour aider au débarquement des canoë-kayaks.

Cet équipement est interdit à tout autre usage.

Quantité d'eau : vigilance malgré un printemps pluvieux



Rivière Ardèche - plage de la Bigournette - Ruoms

En été, le niveau d'eau des rivières du bassin versant de l'Ardèche baisse fortement. Certains cours d'eau sont même à sec chaque année. C'est l'étiage estival, comportement naturel de nos rivières typiquement méditerranéennes.

Situation hydrologique des rivières début juillet 2010 :

Cette année, grâce aux pluies abondantes du printemps, les niveaux d'eau sont restés élevés jusqu'à mi juin.

Mais depuis quelques semaines, les fortes chaleurs sont à l'origine d'une baisse importante et très rapide du débit de nos cours d'eau (débits divisés par 6 en deux semaines sur la haute vallée de l'Ardèche).

Selon les prévisions actuelles, ces conditions météorologiques devraient se maintenir jusqu'en septembre.

Mesures de surveillance et de gestion de l'étiage :

Sur l'Ardèche et le Chassezac, les débits sont maintenus artificiellement à partir de réserves d'eau stockées dans les barrages (en tout, près de 22 millions de m³ d'eau sont disponibles pour cet été).

Comme chaque année, une cellule de gestion du "soutien d'étiage" est pilotée par les services de l'Etat pour assurer une gestion optimale de ces réserves.

Les cours d'eau non soutenus pourraient passer dans les prochains jours en niveau de pénurie.

Pour connaître le détail des seuils et restrictions pour chaque usage de l'eau : site Internet www.ardeche.pref.gouv.fr ou DDT de l'Ardèche www.ardeche.equipement.gouv.fr - arrêté cadre sécheresse n°2010-169-9.

Consignes pour l'été :

L'été est la période la plus critique pour nos ressources : les niveaux d'eau sont au plus bas et nos besoins pour l'irrigation et la population, touristique et permanente, sont très forts. C'est aussi le moment où la qualité des eaux et de la rivière sont les plus fragiles.

La plus grande attention aux économies d'eau est donc nécessaire au quotidien afin de préserver notre patrimoine commun, la rivière et son eau.

ZOOM SUR : le soutien d'étiage

Qu'est ce que le soutien d'étiage ?

Soutenir l'étiage, c'est apporter de l'eau dans les rivières en période de déficit.

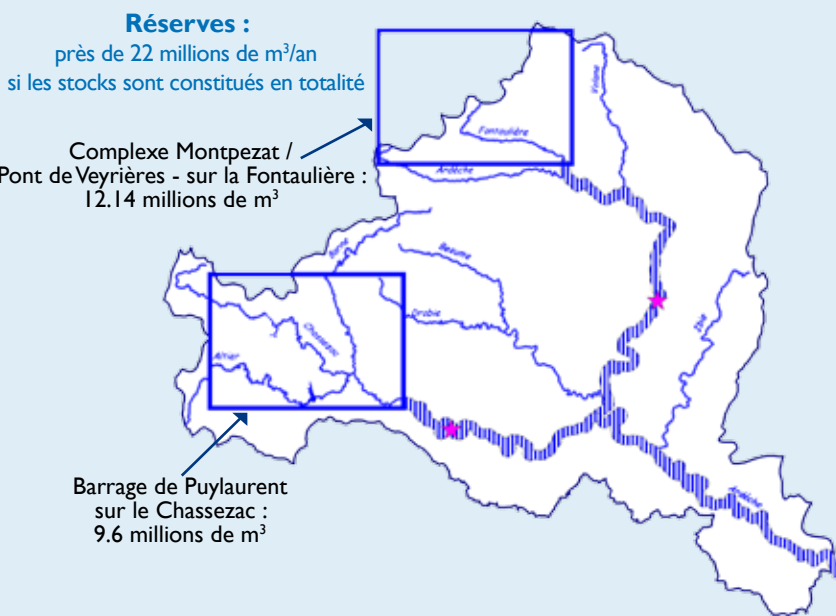
Face à l'augmentation des populations et le développement des activités autour de la rivière, un dispositif a ainsi été mis en place dans les années 80 pour soutenir artificiellement le débit de l'Ardèche et du Chassezac.

Quels sont ses objectifs ?

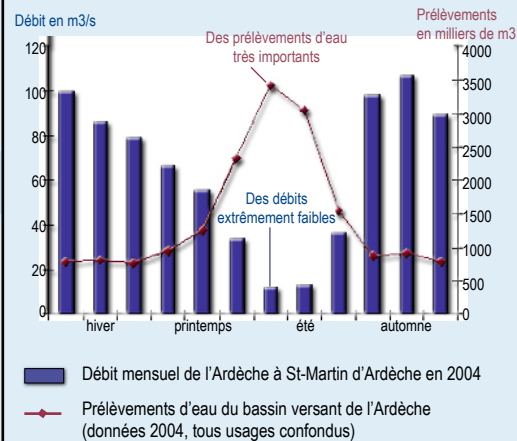
Prendre en compte l'ensemble des besoins des usages de l'eau et des milieux naturels :

- o Sécuriser l'alimentation en eau potable
- o Assurer les prélèvements pour l'irrigation
- o Garantir des débits plus importants et plus réguliers
- o Avoir une bonne qualité d'eau
- o Favoriser les activités récréatives

Comment ça marche ?



L'ÉTIAGE ESTIVAL, PÉRIODE CRITIQUE : des débits de rivière très bas et des prélèvements d'eau importants.



Outils de mesures - gestion :

- Grands barrages constituant les réserves
- Points de mesures des débits
- Parties de rivières concernées par le soutien d'étiage

Gouvernance :

Tout au long de l'été, une "cellule de gestion du soutien d'étiage" regroupant l'ensemble des acteurs concernés se réunit chaque semaine en conférence téléphonique afin d'assurer la surveillance des niveaux d'eau et la bonne gestion des réserves.

Les acteurs du soutien d'étiage



Services départementaux de l'Etat (DDT Ardèche et ARS Ardèche)



Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA)



Electricité de France (EDF)

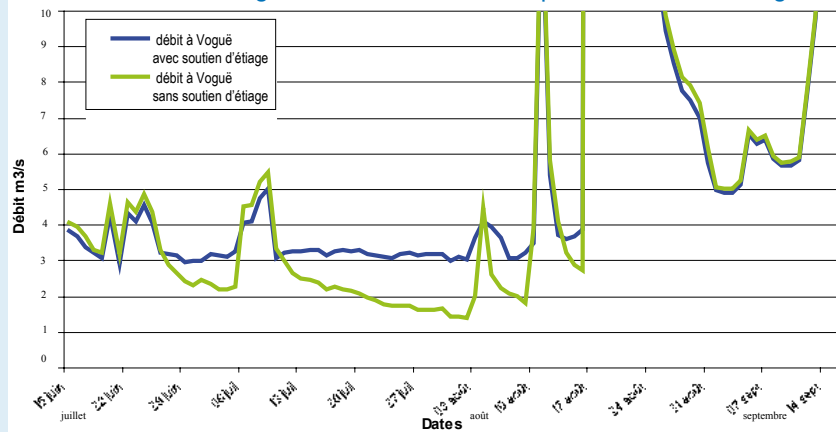


Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA)



Syndicat Mixte Ardèche Claire

Effet du soutien d'étiage sur les cours d'eau - exemple de l'année 2004 à Vogüé





Rivière Beaume - village de Labeaume

©Ardèche Claire

SAGE Ardèche : l'approbation prévue en 2012

- premier semestre 2010 : travail technique de rédaction (déclinaison de la Stratégie validée en 2008).
- deuxième semestre 2010 : concertation au sein des commissions territoriales et de la CLE en vue du projet de SAGE.
- année 2011 : consultation officielle des collectivités et enquête publique.

Contrat de rivière : avancement conforme aux prévisions

- construction des stations d'épuration de Burzet et Rochecolombe : fin des travaux.
- recréation de ripisylve en aval du pont de Lanas : reprise et finalisation du chantier.
- entretien de la végétation et des berges : préparation des chantiers de l'automne 2010.
- en projet : la révision à mi-parcours et l'élaboration d'un avenant au contrat pour fin 2011.



Plantations sur les berges de l'Ardèche - Lanas

©Ardèche Claire



Station d'épuration à filtres plantés de roseaux - hameau de Sauveplantade (Rochecolombe)

©Ardèche Claire

Natura 2000 :

Actions de restauration et de préservation

- assistance auprès de la commune de Chauzon : résorption d'une décharge sauvage sur un site protégé.
- signature d'un premier contrat Natura 2000 avec l'Etat : préservation d'un gîte à chauve-souris (10 700€).

Connaissance des espèces

- premières campagnes de piégeage pour l'étude de la Tortue Cistude.
- suivi de la reproduction des Aloses en amont des ouvrages équipés de passes à poissons (avec la Fédération de pêche 07 et MRM).



Nettoyage d'une décharge sauvage - Chauzon

©Ardèche Claire



Tortue Cistude d'Europe

©Ardèche Claire



"bull" d'Alose

©MRM

Rappel du sommaire : Bulletin d'inf'eau - avril 2010



- le vote des budgets primitifs du Syndicat le 31 mars avec un zoom sur : l'évolution des contributions des communes adhérentes au Syndicat depuis 1997.
- le SAGE : grandes étapes et organisation du travail pour la rédaction du document définitif avec un zoom sur : le financement de la poursuite de l'élaboration du SAGE.
- le Contrat de rivière et Natura 2000 : bilan des chantiers 2009 - liste et localisation des chantiers d'entretien de la végétation, des berges et du lit des cours d'eau programmés en 2010 avec un zoom sur : l'inauguration des passes à poissons

Tous les Bulletins d'inf'eau du Syndicat Mixte Ardèche Claire sont téléchargeables en pdf sur les sites Internet : www.ardecheclair.fr et www.ardeche-eau.fr, ou sur demande auprès du Syndicat.